

Julie Vitrac

Profession : traducteur

En 1983, l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF) lançait une grande enquête socio-professionnelle auprès de ses adhérents avec le concours de la sociologue Nathalie Heinich, enquête qui a fait date¹. Quinze ans ont passé. L'ATLF s'est agrandie. De nouveaux secteurs de traduction se sont développés, en particulier le multimédia. Les outils techniques ont changé. Notre manière de travailler a, elle aussi, évolué. Le moment était donc venu d'établir un nouvel état des lieux de la profession. Fin 1998, un questionnaire a été adressé à tous les membres de l'ATLF². La sociologue Julie Vitrac l'a dépouillé et analysé.

La population des traducteurs : caractéristiques générales

Les femmes sont majoritaires à l'ATLF : elles représentent 62 % des traducteurs ayant répondu à l'enquête. Cette proportion correspond à l'image généralement féminisée que l'on se fait du métier de traducteur. Pourtant, il est intéressant de remarquer qu'il n'en a pas toujours été ainsi : en 1983, les femmes représentaient 46 % des membres de l'ATLF.

(1) Cf. Nathalie Heinich, « L'art et la profession : les traducteurs littéraires », *Revue française de sociologie*, XXV-1, avril-juin 1984, et « Qui sommes-nous ? Que voulons-nous ? », *Bulletin d'information de l'ATLF*, n°33, octobre 1983.

(2) Il y a eu 238 réponses – soit plus de 30 % des membres de l'association –, dont 215 exploitables.

La traduction est une profession plutôt parisienne : 72 % des traducteurs habitent en Île-de-France. Cette proportion est, certes, importante, mais elle est moins élevée que celle révélée par l'enquête de 1983 : 20 % des traducteurs résidaient alors en province, contre 28 % aujourd'hui.

La structure par âge de la population des traducteurs ATLF a également changé depuis 1983. L'âge moyen y est toujours élevé, et il a même augmenté (49 ans environ, contre 45 ans il y a 15 ans). Mais cet âge moyen ne s'explique plus de la même façon : si les traducteurs de moins de 30 ans sont toujours assez rares (2,8 % en 1998), on voit se développer de façon considérable la part des traducteurs âgés de plus de 60 ans (19,6 % en 1998 contre seulement 8 % en 1983).

En 15 ans, donc, la profession de traducteur s'est largement féminisée et a légèrement vieilli (essentiellement du fait de la poursuite de l'activité au-delà de 60 ans). On note également que la part des traducteurs habitant la région parisienne a tendance à se réduire.

La langue la plus traduite par les membres de l'ATLF est l'anglais (52 %), suivie par l'allemand (16 %), l'espagnol (8 %) et l'italien (6 %). 70 % des traducteurs traduisent uniquement pour l'édition. Les traducteurs de théâtre et d'audiovisuel sont peu nombreux : seules 6 % des personnes interrogées consacrent plus de la moitié de leur activité à traduire des œuvres relevant de ces domaines.

Différentes pratiques de la traduction

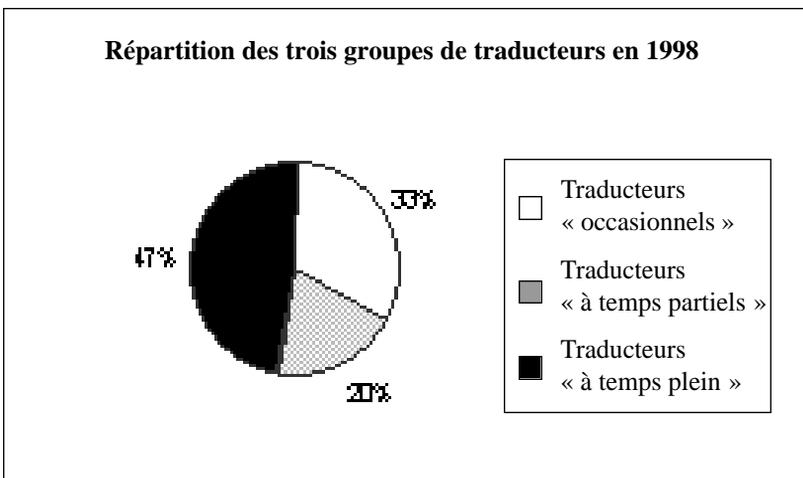
Si on observe la proportion du revenu annuel issue de la traduction, on peut distinguer trois groupes de traducteurs :

Les traducteurs « occasionnels » (dont la traduction représente moins de 30 % du revenu) : 33 % des membres de l'ATLF. Leur activité principale est généralement l'enseignement (71 %) ou l'écriture (9 %). On note également que 9 % de ces traducteurs « occasionnels » sont retraités. Ceci explique sans doute en partie l'âge médian élevé de ce groupe (52,4 ans, contre 47,2 ans pour l'ensemble des traducteurs) ; un autre élément d'explication pourrait sans doute être l'âge plus élevé d'entrée dans la traduction des enseignants, qui composent une grande partie de ce groupe. Cette présence de nombreux enseignants explique également le taux élevé d'agrégés (40 %) et de titulaires d'un doctorat (32 %) parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (97 % des membres de ce groupe).

Les traducteurs « à temps partiel » (31 à 70 % du revenu annuel) : 20 % des membres de l'ATLF. Lorsque ces traducteurs ont une activité secondaire

(environ 2/3 des cas), il s'agit le plus souvent d'enseignement, d'édition ou d'écriture. L'âge médian de ces traducteurs « à temps partiel » est de 47,3 ans. 97,4 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, mais leurs diplômes sont généralement moins élevés que ceux des traducteurs « occasionnels », puisque seuls 44 % ont atteint le troisième cycle universitaire (ce qui représente tout de même un niveau de diplôme extrêmement élevé par rapport à l'ensemble de la population française...).

Les traducteurs « à temps plein » (plus de 70 % du revenu total) : 47 % des membres de l'ATLF. Parmi ces traducteurs, 67 % vivent exclusivement de la traduction (soit 31 % des membres de l'ATLF). Les autres ont une activité d'appoint dans le domaine de l'enseignement (13 % des traducteurs « à temps plein ») ou de l'édition (5,5 %). Ces traducteurs « à plein temps » constituent le groupe le plus jeune (âge médian 45,4 ans). Ils sont également moins diplômés que les autres groupes (88 % de diplômés de l'enseignement supérieur, dont 45 % du premier ou du second cycle universitaire).



En 15 ans, la répartition des traducteurs « occasionnels », « à temps partiel » ou « à temps plein » a très sensiblement évolué : si les traducteurs occasionnels représentent 1/3 des membres de l'ATLF, leur part tend à diminuer (51 % en 1983) au profit des traducteurs « à temps plein » (29 % en 1983) et particulièrement des « temps plein » dont la traduction est l'activité unique (10 % en 1983). Malgré ces changements, on note que la proportion des traducteurs cumulant les activités de traduction et

d'enseignement reste stable (30 %). Mais, parallèlement, celle des traducteurs travaillant en même temps dans le domaine de l'édition diminue, passant de 14 % en 1983 à 7 % en 1998.

On peut donc dire que le profil-type du traducteur (si toutefois on peut parler de « profil-type » dans une profession où les situations sont si diverses) tend à devenir de plus en plus celui du traducteur à temps plein ou du traducteur-enseignant, quelles que soient les parts respectives de ces deux activités.

Les revenus

La rémunération du feuillet de 1500 signes est, en moyenne, de 123 F ; 79 % des feuillets sont payés entre 100 et 150 F, mais 14 % le sont à moins de 100 F. Cette rémunération moyenne est susceptible de varier en fonction de différents critères, et particulièrement du type d'ouvrage traduit : un feuillet de poésie est payé en moyenne 130 F, un ouvrage d'art ou de sciences humaines 124 F, un roman 122 F, un « document » 118 F, un ouvrage classé « jeunesse » 114 F et un roman policier 98 F ; de la langue traduite : le prix du feuillet varie de 135 F pour les langues de petite diffusion ou l'italien, à 118 F pour l'espagnol, en passant par 121 F pour l'anglais ou l'allemand³.

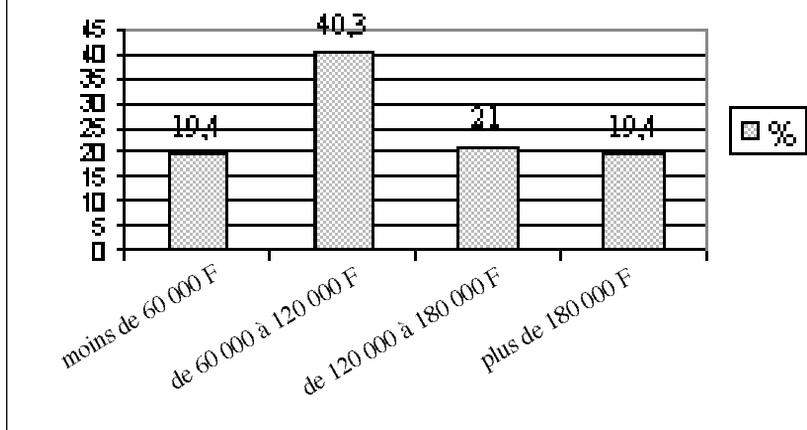
La rémunération du feuillet n'augmente pas directement avec le diplôme, mais on remarque que les titulaires d'un DEA, d'un DESS ou d'un doctorat obtiennent plus souvent une rémunération supérieure à 120 F que les agrégés ou les titulaires d'un DEUG, d'une licence ou d'une maîtrise. Cependant, cette variation du prix du feuillet est en réalité le résultat d'un autre phénomène : les diplômés du troisième cycle universitaire traduisent plus souvent des langues ou des types d'ouvrage pour lesquels le prix du feuillet est plus élevé (poésie, ouvrages d'art, langues de petite diffusion).

On note enfin que la rémunération au feuillet est globalement la même pour les traducteurs « à temps plein », « à temps partiel » et pour les « occasionnels » (respectivement 122 F, 127 F et 121 F) : aucun de ces trois groupes ne « casse les prix ».

Un autre facteur joue peut-être un rôle : l'ancienneté dans la profession. Parmi les traducteurs « à temps plein » dont la traduction est l'activité

(3) Ces moyennes ne peuvent pas être considérées comme totalement fiables, du fait du petit nombre de réponses entrant dans le calcul. Les chiffres s'entendent pour 1997-1998.

Revenus d'un traducteur vivant exclusivement de la traduction



unique, ceux qui ont plus de 10 ans d'ancienneté obtiennent plus souvent que les autres une rémunération supérieure à 100 F la page. Toutefois, ce résultat est peut-être aussi dû à une attitude plus « revendicative » des traducteurs plus expérimentés, qui refusent des tarifs jugés inacceptables.

Les traducteurs « occasionnels » traduisent environ 300 feuillets par an, les « temps partiel » 650 et les « temps plein » 1 020. Malgré ce nombre élevé de feuillets traduits, 40 % des traducteurs vivant exclusivement de la traduction gagnent entre 60 000 et 120 000 F, et 19 % moins de 60 000 F.

Une activité nécessitant de multiples compétences

L'activité de traduction est exercée par des individus aux profils variés. Certains en ont fait leur seul métier, d'autres ont un second emploi ; les uns sont arrivés à la traduction après des études spécialisées, les autres non. Mais cette diversité et ce recrutement « ouvert » ne signifient pas que la traduction ne nécessite aucune qualification. Au contraire, on constate que les traducteurs sont extrêmement diplômés (93,5 % de diplômés de l'enseignement supérieur). Pour un peu plus de la moitié, ces diplômes sont « en rapport avec la traduction » ; il s'agit généralement de diplômes de langues étrangères. On note, d'ailleurs, que 1/3 des traducteurs déclarent traduire deux langues ou plus ; les traducteurs « à temps plein » sont 38 %

dans ce cas, les traducteurs « à temps partiel » 31 %, et les traducteurs « occasionnels » 26 %.

Cependant la traduction ne met pas en jeu que des compétences linguistiques : une bonne culture générale et la capacité à mobiliser de l'information sont également essentielles. Ainsi, 42 % des traducteurs s'adressent à des associations spécialisées pour obtenir les renseignements dont ils ont besoin dans leur travail en cours, et 20 % à des spécialistes du domaine concerné. 9 % disent également s'adresser aux auteurs eux-mêmes, lorsque cela est possible. Par ailleurs, 1 traducteur sur 3 utilise Internet.

Le traducteur doit donc posséder, en plus d'une compétence linguistique, une capacité de recherche de l'information – capacité d'autant plus importante que les thèmes des ouvrages traduits et donc les domaines de recherche sont amenés à varier sans cesse. Or, cet aspect du travail de traduction et la compétence qu'il requiert ne sont absolument pas reconnus : seuls 5 % des traducteurs sont défrayés de leur temps ou de leurs dépenses lorsqu'ils effectuent des recherches.

On constate par ailleurs que les traducteurs sont très largement équipés en matériel informatique : 97 % possèdent un ordinateur et 49 % un lecteur de CD-Rom. L'exercice du métier de traducteur suppose donc également une maîtrise de l'outil informatique.

On remarque enfin que les traducteurs ont des motivations fortes et particulières. 33 % disent avoir choisi la traduction par intérêt pour une langue ou une culture, 20 % par goût de l'écriture et 12 % avoir été attirés par l'indépendance de ce métier. Il s'agit bien entendu ici de motivations ayant présidé au choix de l'activité de traduction, mais on peut penser qu'elles reflètent également une partie des dispositions nécessaires à l'exercice de ce métier : l'intérêt pour des cultures différentes, la maîtrise de l'écrit, la capacité à travailler seul... La volonté de transmettre un intérêt pour une culture ou de rendre des œuvres accessibles à un public plus large n'est évoquée comme motivation principale que par 10 % des traducteurs, mais 72 % des personnes interrogées disent avoir déjà proposé des livres à traduire à un éditeur, et 84 % estiment que cela fait partie de leur travail de traducteur. On est donc bien loin du traducteur « machine à traduire »...

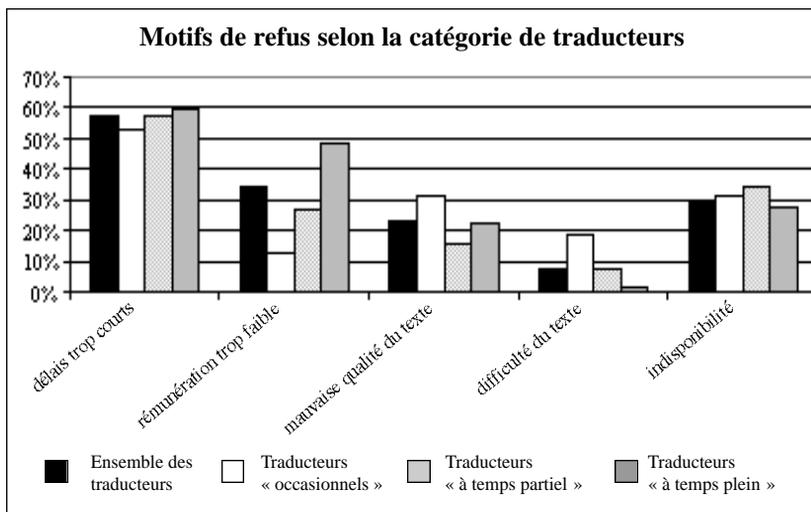
Vacances et inactivité forcée

La durée des vacances des traducteurs est extrêmement réduite : 55 % d'entre eux déclarent prendre moins de 5 semaines de vacances par an. Par ailleurs, 12 % s'estiment dans l'impossibilité d'évaluer leur durée, et on

peut raisonnablement supposer qu'il s'agit en réalité de durées courtes. 11 % des traducteurs ne prennent jamais de vacances. Les traducteurs « occasionnels » sont les plus nombreux dans ce cas (14,5 %). Pour eux, cependant, il ne s'agit vraisemblablement pas d'un effet d'auto-exploitation dû à la faible rémunération des traductions : les membres de ce groupe ont tendance à considérer la traduction comme une activité artistique, relevant du loisir plus que du travail. Les traducteurs « à temps plein », eux, déclarent plus souvent que les autres des durées de vacances de 1 à 2 semaines, et ce temps réduit correspond certainement à une nécessité financière, puisque leurs revenus proviennent exclusivement ou presque de la traduction.

En dehors des périodes de vacances, près d'un traducteur sur deux connaît des périodes d'inactivité forcée. Les traducteurs « occasionnels » sont un peu plus nombreux dans ce cas : 53 %, contre 45 % environ pour les autres. Cependant, ces périodes d'inactivité forcée ne revêtent pas la même signification pour tous : pour les traducteurs « à temps plein » et pour une grande partie des traducteurs « à temps partiel », il s'agit de véritables périodes de chômage.

Cette forte proportion de traducteurs connaissant des périodes d'inactivité forcée peut surprendre lorsque, par ailleurs, 6 traducteurs sur 10 disent avoir refusé des commandes au cours de l'année précédente. Mais ces résultats ne sont pas opposables. 30 % des traducteurs ayant refusé des commandes l'ont fait pour cause d'indisponibilité (autre travail en cours, le plus souvent).



Les autres raisons majeures de refus sont les délais imposés jugés trop courts (57 %) et les rémunérations jugées trop faibles (34 %) : une grande partie des traducteurs préfère donc risquer de se trouver sans travail plutôt que de travailler dans des conditions jugées inacceptables.

Ces « conditions inacceptables » ne sont pas les mêmes pour tous : si les trois groupes de traducteurs refusent aussi souvent les uns que les autres des commandes pour cause de délais trop courts, le motif de rémunération trop faible est plus souvent évoqué par les traducteurs tirant plus de 70 % de leurs revenus de la traduction (48 %) que par les traducteurs « à temps partiel » (29 %) et « occasionnels » (12,5 %). Cependant, tous les traducteurs ne peuvent pas se permettre de refuser des commandes, même mal rémunérées : parmi les traducteurs « à temps plein », le refus de commande est beaucoup plus fréquent chez ceux dont le revenu global annuel excède 120 000 F que chez les autres. Les traducteurs « occasionnels » ont tendance à refuser moins souvent des commandes que les autres (51 % contre 67 %) et pour des raisons différentes : ils mettent plus souvent en cause la mauvaise qualité du texte (31,3 % contre 23,3 % pour l'ensemble des traducteurs) ou sa difficulté (18 % contre 7,5 % en général).

Pour les uns, donc, le refus de commande se fait plutôt dans le but de maintenir un niveau de rémunération et des conditions de travail acceptables, alors que pour les autres il s'agit plutôt de préserver le côté « artistique » de la traduction en s'assurant des textes jugés intéressants et agréables à traduire.

Les contrats

Les modalités de rémunération des traductions peuvent prendre des formes très différentes. Pour l'édition, la rémunération est calculée au feuillet dans la quasi-totalité des cas. Dans le domaine de l'audiovisuel, 60 % des traducteurs sont rémunérés au feuillet, 25 % au sous-titre et 8 % à la bobine. Pour le théâtre, le forfait est le mode de rémunération le plus répandu (38 %), avant la rémunération à la page ou sous forme d'à-valoir (17 % chacun).

Les échéanciers des règlements sont également différents. Pour le théâtre, le plus courant est 50 % à la commande, 50 % à la remise. Dans le domaine de l'édition, les échéanciers les plus répandus sont 1/3 à la commande, 1/3 à la remise et 1/3 à l'acceptation (49 % des contrats) ou 1/2 à la commande et 1/2 à l'acceptation (25 %). Cependant, 20 % des

traducteurs travaillent avec un contrat précisant qu'ils ne seront payés qu'au moment de la remise ou de l'acceptation, auxquels il faut ajouter les 4 % qui sont payés 1/3 à la remise, 1/3 à l'acceptation et 1/3 à la publication, ce qui porte la fréquence des contrats avec « avance zéro » à près de 1 sur 4. Au cours de leur carrière, 1/3 des traducteurs a déjà accepté ce type de contrat contraire au Code des usages ; comparé au 24 % ayant un tel contrat au moment de l'enquête, ce pourcentage laisse penser soit que les traducteurs qui acceptent ces contrats sont toujours les mêmes (ce qui est peu probable), soit que cette pratique a tendance à se généraliser. Et il est intéressant de remarquer que les traducteurs « occasionnels » acceptent plus facilement une « avance zéro » (42 % l'ont déjà fait) que les traducteurs « à temps plein » (31 %), sans doute parce que leur second emploi (généralement salarié) le leur permet.

L'une des questions de l'enquête portait sur les clauses présentes dans les contrats de traduction. Parmi les plus répandues, on trouve la remise obligatoire de la disquette (47 % des contrats), et la rédaction de la quatrième de couverture (21 %) ou de l'argumentaire (18 %) non rémunérées. 16 % des contrats prévoient une pénalité en cas de retard de la remise de la traduction et 13 % le comptage informatique.

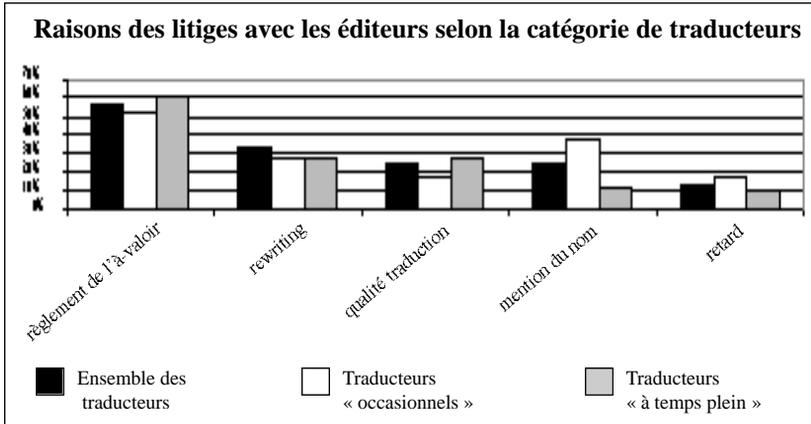
Les conflits avec les éditeurs

Les rapports entre traducteurs et éditeurs ne sont pas toujours sans accroc. Un traducteur sur deux a déjà eu un litige ou plus avec un éditeur. Dans 56 % des cas, le conflit portait sur le règlement de l'à-valoir et dans 33 % sur un rewriting jugé superflu ; la qualité de la traduction et la mention du nom du traducteur sont également en cause dans 24 % des cas.

La fréquence des conflits avec les éditeurs ne varie pas de façon significative selon la catégorie de traducteurs, mais les raisons, elles, diffèrent. En effet, les traducteurs « à temps plein » sont plus souvent en conflit avec les éditeurs pour le règlement de l'à-valoir ou pour des questions de qualité de la traduction que les « occasionnels », dont les conflits portent plus fréquemment sur un retard de la remise de la traduction ou la mention du nom.

Il est difficile de savoir dans quelle mesure ces différences s'expliquent par des fréquences variables de confrontation à certains problèmes des diverses catégories de traducteurs ou par une plus grande vigilance vis-à-vis de certains points (mention du nom pour les « occasionnels » et règlement de l'à-valoir pour les « plein temps », par exemple) ; ces deux explications jouent cependant certainement un rôle.

Dans le domaine de l’audiovisuel et du théâtre, les traducteurs ne sont pas non plus à l’abri des conflits. Leur nom n’apparaît pas toujours au générique des films (50 % « d’oublis ») ou sur les supports publicitaires du spectacle (27 %) ; dans ce dernier cas, 2/3 des traducteurs disent protester d’une façon ou d’une autre. 27 % des traducteurs d’audiovisuel ont déjà été obligés de renoncer à leurs droits sur les diffusions, et 50 % des traducteurs de théâtre ont déjà vu leur traduction détournée, captée, plagiée ou adaptée sans leur accord.



Les revendications

L’une des questions de l’enquête proposait une liste de 8 revendications, à classer par ordre d’importance. La moyenne de revendications approuvées s’établit à 4,98 et on note que les traducteurs « à temps plein » sont plus revendicatifs (5,44 revendications) que les traducteurs « à temps partiel » (5,28 revendications) et que les traducteurs « occasionnels » (4,45 revendications). L’attitude revendicative croît donc avec la part du revenu annuel tirée de la traduction, ce qui n’est pas réellement surprenant : ceux qui ont le plus à gagner (ou à perdre) sont « naturellement » plus vigilants et plus impliqués dans la lutte pour l’amélioration de leurs conditions de travail.

Les revendications les plus souvent approuvées sont celles sur lesquelles un consensus se fait entre les différentes catégories de traducteurs. Il s’agit de l’augmentation de la rémunération au feuillet (84,4 % d’accord), de l’augmentation du pourcentage – droit proportionnel – (72,5 %), de la meilleure reconnaissance du caractère professionnel de l’activité de traduction (71,6 %) et de la rémunération sur toutes les utilisations de

l'œuvre traduite (65,9 %). On note cependant que les traducteurs « occasionnels », s'ils demandent en masse l'augmentation du prix du feuillet (76 %), sont nettement moins sensibles à cette revendication que l'ensemble des traducteurs.

Proportion d'accord autour des revendications	%
augmentation du prix feuillet	84,4
augmentation du droit proportionnel	72,5
reconnaissance professionnelle	71,6
rémunération sur tous usages de l'œuvre	65,9
couverture sociale	57,8
contrat-type	56,4
retraite complémentaire	54
professionnalisation	45

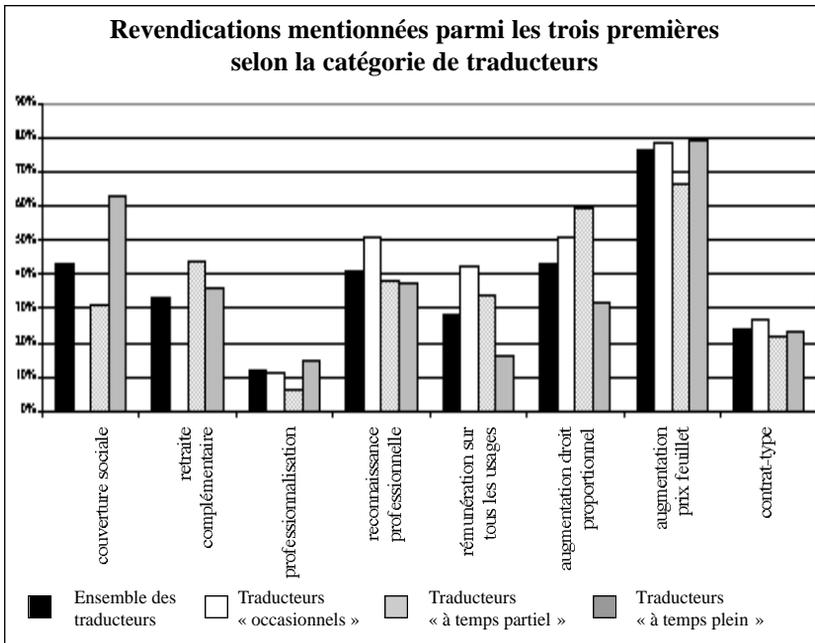
D'autres revendications ne bénéficient pas de ce consensus. C'est le cas de celles portant sur la retraite complémentaire et l'amélioration de la couverture sociale : elles emportent l'adhésion d'une grande majorité des « temps plein », mais d'une proportion bien moindre des « occasionnels ». En réalité, ces traducteurs ne se sentent pas concernés : aucun d'entre eux ne désapprouve ouvertement ces revendications (il ne s'agit donc pas de sujets polémiques), mais le bénéfice qu'ils peuvent en espérer est trop mince pour qu'ils s'impliquent.

L'élaboration d'un contrat-type négocié entre l'ATLF et le SNE est approuvé par 56 % des traducteurs, sans différence significative entre les groupes. Cette revendication est l'une des moins approuvées.

On note enfin que la professionnalisation de l'activité de traduction est approuvée par moins de 45 % des personnes interrogées ; certaines s'y opposent même ouvertement. Il est toutefois étonnant de constater que les traducteurs « occasionnels » n'y sont pas plus défavorables que les « temps plein », alors qu'ils auraient sans doute beaucoup à perdre à une fermeture de l'accès à ce métier. C'est sans doute là le signe que le débat sur la professionnalisation de la traduction est beaucoup moins vif qu'il n'a pu l'être dans les années 1980. En fait, tout se passe comme si le débat s'était déplacé : aujourd'hui, la professionnalisation, sous quelque forme que ce soit (carte professionnelle, formation...), n'est plus au centre des

préoccupations, mais les traducteurs réclament la reconnaissance du caractère professionnel de leur activité. Il n’y a pas là de réelle contradiction : la traduction est perçue comme une véritable profession, même si elle n’en remplit pas les critères habituels.

Un certain nombre de revendications sont donc massivement approuvées. Pourtant, les priorités des différentes catégories de traducteurs ne sont pas les mêmes. Ainsi, la revendication la plus souvent citée en première position est l’augmentation de la rémunération du feuillet, mais cette revendication n’apparaît qu’en seconde position pour les traducteurs « occasionnels », qui lui préfèrent la meilleure reconnaissance du métier de traducteur.



Si on se penche sur les revendications mentionnées en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} position, le consensus se fait sur l’augmentation de la rémunération au feuillet, mais les traducteurs divergent sur la seconde priorité. Pour les traducteurs « occasionnels », on voit à nouveau apparaître la meilleure reconnaissance de la profession, alors que les autres catégories de traducteurs restent sur des revendications plus matérielles : les « temps plein » demandent l’amélioration de la couverture sociale et les « temps partiel » préfèrent l’augmentation du pourcentage des droits d’auteur.

On s'aperçoit donc que, si l'augmentation de la rémunération du feuillet et des droits d'auteurs, ainsi que l'amélioration de la couverture sociale et de la reconnaissance professionnelle, sont les revendications qui tiennent le plus à cœur aux traducteurs et qu'aucun groupe de traducteurs ne manifeste d'opposition aux revendications des autres, les priorités ne sont pas les mêmes pour tous.

Conclusion

Malgré les évolutions récentes (principalement l'augmentation du nombre de traducteurs parvenant à vivre exclusivement de la traduction), la traduction reste un métier faiblement professionnalisé : on y accède relativement peu par le biais d'études spécifiques, il n'existe aucun véritable « barrage » limitant l'accès à cette activité, les traducteurs parvenant à en vivre exclusivement restent minoritaires... L'amorce de professionnalisation des 15 dernières années demeure donc très partielle (même si elle est loin d'être négligeable) et nombre de traducteurs ne semblent pas tenir à ce que ce mouvement se poursuive et s'amplifie.

Pourtant, le souci de faire reconnaître la traduction comme une véritable profession est fort. Il y a donc là une contradiction entre une activité qui voudrait être perçue comme une profession, mais refuse d'en remplir tous les critères. Ce phénomène est commun à de nombreux métiers à dimension culturelle où l'on retrouve deux grands groupes de travailleurs : ceux qui vivent leur activité sur le mode de l'art et ceux qui la perçoivent comme un métier censé leur assurer des moyens d'existence raisonnables. La contradiction entre ces deux catégories de traducteurs et ces deux façons de penser une même activité semble indépassable.

Cependant, il existe des terrains d'entente pouvant servir de base à des actions communes : l'accord contre certaines conditions faites aux traducteurs par les éditeurs (notamment en matière de rémunération) et la volonté de faire connaître et reconnaître le métier de traducteur. Les deux sont d'ailleurs assez liés, puisque la reconnaissance financière ne peut intervenir que si les compétences nécessaires à l'exercice du métier de traducteur sont reconnues, si la traduction est véritablement perçue comme une activité complexe et créative. Mais, pour arriver à un tel résultat, peut-être faut-il d'abord trouver une définition commune des exigences et de la nature de l'activité de traduction.

Septembre 1999